Cinquante troisième année. - N° 143 A Vendredi 26 juillet 2019

BODACC
BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 989

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

510 527 583 RCS Paris.
AXIS 3 SICAV "C".
Forme : Société d'investissement à capital variable.
Capital : 1.00 EUR.
Adresse : 44, rue de Lisbonne, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 510 527 583 RCS Paris. **AXIS 3 SICAV "C".**
Oppositions : Article L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de scission nationale. Société scindée : AXIS 3 SICAV "C" Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 44 rue de Lisbonne 75008 Paris Capital : 1.00 EUR Numéro unique d'identification : 510527583 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire de la scission : SICAV AXIS 3 C1 Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 44 rue de Lisbonne 75008 Paris. Société bénéficiaire de la scission : SICAV AXIS 3 L1 Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 44 rue de Lisbonne 75008 Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : . Rapport d'échange des droits sociaux : ACTIF - PASSIF : Néant - Prime de fusion : Néant - Rapport d'échange : (1) Le nombre d'actions de la Sicav 1 Bénéficiaire AXIS 3 C1 à attribuer sera déterminé, sous le contrôle du Commissaire aux comptes des deux OPCVM, selon le calcul suivant : Nombre d'actions de la Sicav 1 Bénéficiaire = Pourcentage de titres illiquides détenu dans le Fonds Scindé X Nombre d'action de la SICAV Scindée X Valeur de l'action Scindée
——-
——-
—— Valeur liquidative de l'action de la Sicav 1 Bénéficiaire Parité d'échange = Valeur de l'action de la SICAV Scindée Valeur de l'action de la Sicav 1 Bénéficiaire Compte tenu de la parité d'échange, l'actionnaire recevra en échange des actions de la SICAV Scindée un nombre égal d'actions de la SICAV 1 bénéficiaire (appelé « la parité »). Rapport d'échange : (2) Le nombre d'action de la SICAV 2 Bénéficiaire AXIS 3 L1 à attribuer sera déterminé, sous le contrôle du Commissaire aux comptes, selon le calcul suivant : Nombre d'actions de la SICAV 2 Bénéficiaire : Pourcentage de titres liquides détenu dans le Fonds Scindé X Nombre d'actions de la SICAV Scindée X Valeur de l'action Scindée

Valeur liquidative de l'action de la SICAV 1 Bénéficiaire Parité d'échange de chaque catégorie de part = Valeur de l'action de la SICAV Scindée Valeur de l'action de la SICAV 2 Bénéficiaire Compte tenu de la parité d'échange, l'actionnaire recevra en échange des actions de la SICAV Scindée un nombre égal d'actions de la SICAV 2 bénéficiaire (appelé « la parité »). Il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire de la SICAV de fixer la date de réalisation de la scission au 13/09/2019 sur la base des valeurs liquidatives datées du 13/09/2019 et calculées le jour même. . Date du projet commun de scission : 12.07.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société AXIS 3 SICAV "C" : 17.07.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société SICAV AXIS 3 C1 : 18.07.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris) Pour la société SICAV AXIS 3 L1 : 23.07.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..